

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Lundi 4 mars 2019 à 20h30
PROCES-VERBAL**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/02/2019

Le 04 mars 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (Remplace Marie Jeanne BEGUET), André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON) Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Béatrice GUERIN (Pouvoir Marc PECHOUX), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Dominique VIAL.

Le procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

1 Informations préalables données en séance

• **Subventions accordées :**

Conseil départemental de l'Ain :

- 250 000 € pour la réalisation d'un gymnase connexe au collège de Saint Didier de Formans
- 198 000 € pour la création d'une nouvelle station d'épuration à Villeneuve
- 8 000 € pour le schéma directeur du système d'assainissement de la station d'épuration au Chef-lieu à Civrieux
- 528 € pour la mise à jour du zonage d'assainissement à Ars-sur-Formans
- 792 € pour la mise à jour du zonage d'assainissement à Ambérieux-en-Dombes
- 528 € pour la mise à jour du zonage d'assainissement à Toussieux
- 24 000 € pour la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Beauregard à Savigneux
- 73 375 € pour la construction d'une nouvelle station d'épuration Chef-lieu à Rancé
- 12 000 € pour le schéma directeur d'assainissement à Frans et à Beauregard

- **28 732 €** pour la mise en séparatif des réseaux - Chemin de la Clef Germain, chemin de Cibeins et chemin du Picou à Misérieux
- **12 450 €** pour la réhabilitation du réseau d'assainissement - Chemin du Picou à Misérieux
- **48 241 €** pour la création d'un réseau collectif - Quartier des Cerves à Saint Bernard

Caisse d'Allocations Familiales :

- **9 700 €** pour la mise en sécurité du jardin du Multi-accueil 1001 étoiles à Reyrieux
- **5 130 €** pour la mise en place du plan Vigipirate dans plusieurs structures petite enfance

2 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

a) Bureau/Délibérations

- 2019 B 05 TOURISME - Demande de subventions - Etudes opérationnelles travaux Véloroute 50 (bords de Saône)
- 2019 B 06 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Demande de subventions pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur les communes de St-Jean-de-Thurigneux et Savigneux
- 2019 B 07 ASSAINISSEMENT - Demande de subvention pour la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Frans et Savigneux
- 2019 B 08 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Demande de Subvention - Remplacement du réseau EU Route de Trévoux à Misérieux
- 2019 B 09 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de Subvention - Remplacement du réseau EU Rue du Chanay à Misérieux
- 2019 B 10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de Subvention - Remplacement du réseau EU amont branche Sud de la station d'épuration à Misérieux

b) MAPA/Appels d'offres

- Travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rancé Chef-Lieu – EUROVIA DALA (42650) – pour un montant de 341 180 € HT
- Nettoyage des locaux de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée – L'INFINIE PROPRETE (01480) – pour un montant de 65 000 € HT

M. Bernard REY remarque que les travaux du gymnase et du collège de Saint Didier de Formans font l'objet d'un décalage dans le temps, pourtant la subvention du Département (250k€) a été sollicitée et obtenue. N'aurait-il pas mieux valu attendre le démarrage des travaux pour demander cette subvention afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits du Département de l'Ain qui pourraient servir à une autre collectivité.

M. Samuel LACHAIZE répond que la demande de subvention est formulée en accord avec le Département de l'Ain, maître d'ouvrage du collège. Si toutefois, il s'avérait nécessaire de la décaler, cela sera fait en accord avec le Département de l'Ain.

3 Finances – Dotation de Solidarité Communautaire – Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article L.1609 nonies C - VI,

Vu la délibération instituant la dotation de solidarité communautaire pour la communauté de communes Dombes Saône Vallée du 15 décembre 2014

Le Président rappelle qu'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avait été instituée dès 1999 au sein de la communauté de communes Saône Vallée à l'occasion du passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU).

La disparition annoncée de la TPU dès 2009 ne permettant plus de calculer cette dotation sur la base des critères établis jusque-là, un coefficient d'évolution unique avait été affecté aux montants des dotations attribuées à chaque commune à partir de 2010 : 2 % en 2010, 1 % en 2011 et 2012 puis les montants attribués aux communes ont été gelés en 2013.

Lors de la préparation de la fusion des Communautés de Communes Porte Ouest de la Dombes (CCPOD) et Saône Vallée (CCSV), il a été convenu que l'instauration d'une dotation de solidarité au profit des 19 communes de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée se ferait en respectant les principes suivants :

- Maintien des montants pour les communes de la CCSV,
- Allocation d'une enveloppe nouvelle pour les communes de la CCPOD et pour Villeneuve,
- Harmonisation du calcul des attributions à terme.

La délibération de décembre 2014 fixait les montants de DSC pour chaque commune jusqu'en 2018, prévoyait également un bilan en 2018 et une modification des critères.

Le constat a été partagé que cette DSC est nécessaire aux communes, que son mécanisme répond à une juste solidarité entre l'EPCL et les communes qui le composent.

C'est pourquoi, le bureau propose au conseil communautaire de poursuivre le versement d'une dotation de solidarité communautaire à ses communes membres, en s'appuyant, comme le prévoit la loi, principalement sur les critères de population et de potentiel financier.

Conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C – VI),

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 février 2019,

Le Président Bernard GRISON rappelle qu'il avait imaginé au début de la réflexion pouvoir diminuer plus fortement la DSC, pour donner plus de marges de manœuvre à la communauté de communes. Mais, les maires ont exprimé le souhait et le besoin de maintenir une DSC suffisante pour équilibrer leurs budgets municipaux. Il rappelle également le contexte de cette proposition, soumise en Bureau communautaire, qui a été établie, à la fois parce que la décision initiale d'attribution d'une dotation de solidarité aux communes, prise au moment de la fusion, était caduque au 31/12/2018 et parce que la Loi Notre a fixé de nouveaux critères auxquels la CCDSV se devait de se conformer. Il indique aussi qu'il ne souhaitait pas à l'origine que cette DSC soit fixée pour plus de 2 ans. Mais, le bureau, après débat, a souhaité donner plus de lisibilité aux communes et a ainsi acté une durée de 3 ans pour cette DSC.

Il estime que la proposition présentée est faite sur des bases solidaires et équitables. Elle sera revue au cours de l'année 2021, en fonction du nouveau contexte financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE MAINTENIR** la dotation de solidarité communautaire ;
- ✓ **DE RETENIR** les critères suivants de répartition suivants de l'enveloppe consacrée à cette dotation :
 - a. La population INSEE au 1^{er} janvier 2019 pour 45 % de l'enveloppe de la DSC,
 - b. Le potentiel financier de la commune donné par les fiches individuelles des communes DGF 2018, pour 45% de l'enveloppe de la DSC,
 - c. Le nombre de logements sociaux sur la base des données SITADEL (2017) pour 5 % de l'enveloppe de la DSC. SITADEL est le «Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux»,
 - d. Pour 5% de l'enveloppe de la DSC, le classement des communes au SCOT : pôles urbains, communes d'extension et pôles relais, et communes rurales et dans les proportions suivantes :
 - 1/6 de l'enveloppe B est réparti forfaitairement entre les pôles urbains,
 - 2/6 de l'enveloppe B sont répartis forfaitairement entre les communes d'extension et pôles relais,
 - 3/6 de l'enveloppe B sont répartis forfaitairement entre les communes rurales.

- e. D'introduire une correction sur le montant déterminé de la DSC pour chaque commune par les critères visés ci-dessus. Cette correction s'opère sur ce montant en soustrayant 5% du produit fiscal complémentaire que chaque commune aurait si son effort fiscal était à 1 (sur la base des données de la fiche individuelle DGF 2018 de chaque commune) :

Montant corrigé DSC = (Montant DSC calculé par les critères a, b, c et d) – 5% (produit fiscal de la commune/effort fiscal de la commune).

Avec :

- L'effort fiscal de la commune est donné dans la fiche individuelle DGF 2018 de la commune,
- Le produit fiscal est égal à la somme du produit net FB, produit net FNB, produit net TH de la commune, donnés sur la fiche individuelle DGF 2018 de la commune.

- f. D'introduire un mécanisme de garantie pour les communes par rapport au montant perçu par la commune en 2018, avec un tunnel encadrant les évolutions individuelles de la DSC, allant de -5 % à + 10 %.

- ✓ **DE DIRE** que le calcul des critères visés ci-dessus est fait sur la base de l'enveloppe fixée pour 2018, à savoir 1 843 985 €. La somme des DSC ainsi déterminées à verser aux communes s'élève à 1 830 558 € ;
- ✓ **DE RETENIR** la somme de 1 830 558 € comme enveloppe annuelle de dotation de solidarité communautaire ;
- ✓ **DE DIRE** que l'application des critères ci-dessus conduit aux montants de Dotation de solidarité communautaire suivants :

	Montant annuel en € de DSC par commune
AMBERIEUX EN DOMBES	73 128
ARS SUR FORMANS	62 722
BEAUREGARD	50 026
CIVRIEUX	73 014
FAREINS	90 565
FRANS	91 291
MASSIEUX	120 734
MISERIEUX	94 654
PARCIEUX	61 583
RANCE	41 223
REYRIEUX	282 642
ST BERNARD	66 431
ST DIDIER DE FORMANS	82 997
STE EUPHEMIE	75 660
ST JEAN DE THURIGNEUX	47 528
SAVIGNEUX	59 845
TOUSSIEUX	48 787
TREVOUX	343 330
VILLENEUVE	64 398
TOTAL	1 830 558

- ✓ **DE DIRE** qu'il faut donner de la lisibilité financière aux communes et qu'ainsi la DSC sera versée aux communes sur la base des montants ainsi déterminés et figés pendant 3 ans, c'est-à-dire 2019, 2020 et 2021.

4 Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2019 (Annexes 1 et 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale n°E-2016-34 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

M. le Président, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3 500 habitants.

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ont précisé que ce débat au sein de l'assemblée délibérante devait désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au conseil communautaire. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires (Cf annexe 1) comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés (Cf annexe 2),
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis du bureau réuni le 21 février 2019,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 20 février 2019,

En l'absence de Mme Brigitte COULON, M. le Président donne la parole à M. Samuel LACHAIZE pour présenter le rapport de Débat d'Orientations Budgétaires et ouvre le débat.

BUDGET PRINCIPAL :

M. Bernard GRISON précise au sujet de la contribution à l'effort financier en faveur du SIEA, que les EPCI de l'Ain ont été sollicités pour financer une partie du coût du déploiement de la fibre dans l'Ain. Tous les EPCI de l'Ain ont finalement accepté de participer à cet effort financier, pour le même montant global que celui du Département de l'Ain, et y compris la CC de la Plaine de l'Ain.

La participation de la CCDSV qui avait été prévue pour 2018 et 2019 à 320k€ pour deux ans, ne sera en fait en 2019 que d'une année et à hauteur de 122k€.

Sur la fiscalité, le Président précise que chaque arrivée d'entreprise dans les zones du territoire de la CCDSV, permet à terme l'augmentation de la CFE. Cependant, les zones seront rapidement remplies et la progression de la CFE va ralentir.

Par ailleurs, il ajoute que l'Etat n'a pas encore donné d'indication sur le mécanisme de compensation de la TH, alors qu'il avait été annoncé qu'une communication sur le sujet serait transmise au bloc communal en mars 2019.

M. Michel RAYMOND dit qu'une prévision de progression de +3.5% de la TH peut paraître excessif, parce qu'il peut y avoir des mauvaises surprises sur les mécanismes de compensation non encore fixés par l'Etat, dans le cadre de la suppression de la TH.

Concernant la dette, M. Michel RAYMOND rappelle que l'objectif de la CCDSV n'est pas de parvenir à une capacité de désendettement de 12 ans, il faut savoir qu'à partir de 6 ans, les EPCI sont déjà dans une situation difficile.

M. Michel RAYMOND donne d'autres points d'attention sur le DOB :

- Les hypothèses d'évolution du développement économique du territoire. Le départ d'Intermarché, par exemple, n'est pas pris en compte.
- L'évolution des compensations de la TH entre autres.

M. Olivier EYRAUD remarque que la recette de la vente du local ex-Assedic est incluse dans la CAF nette, or il s'agit d'une recette qui ne se reporte pas d'une année sur l'autre. M. Samuel LACHAIZE dit qu'en effet, la recette est comptabilisée dans le résultat 2018 mais pas dans la CAF nette qui ne comprend d'ailleurs jusqu'en 2022 aucune cession de bien.

Sur le personnel : M. Olivier EYRAUD signale que la masse salariale augmente de 160k€ en 3 ans, ce qui lui semble excessif. M. Jacky DUTRUC répond que la CCDSV a dû prendre en charge des compétences supplémentaires qui n'étaient pas exercées par les communes (Gémapi, PCAET...). M. Bernard GRISON précise que la CCDSV a besoin de personnel supplémentaire à la fois pour mettre en œuvre les nouvelles compétences et mais aussi du fait du développement des compétences existantes (transport, assainissement, marché publics...).

M. Olivier EYRAUD et M. Michel RAYMOND disent qu'il y a eu 5 recrutements entre 2017 et 2019 et cela ne va pas dans le sens d'un plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1.2%. M. Bernard GRISON précise que la CCDSV n'est pas soumise à la contrainte des 1.2%. Il faut savoir que la CCDSV a, proportionnellement et à périmètre de compétences égales, peu de personnel, celui-ci est fortement sollicité et lorsqu'il n'y a pas de personnel pour réaliser les projets, il faut recourir à des bureaux d'études, ce qui revient au même sur les dépenses.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

M. Olivier EYRAUD dit que la hausse de la redevance est injustifiée parce que, le budget présente une CAF nette à 1 million d'Euros et qu'il y a la possibilité d'emprunter 10 millions d'euros à des taux encore très attractifs. Il aurait été souhaitable de faire autrement, notamment en recourant à de l'emprunt.

M. Samuel LACHAIZE rappelle que tout nouvel emprunt augmente l'encours de dette et la durée de capacité de désendettement. Si on ajoute 10 M€ d'encours, la capacité de désendettement monte à 17 ans, ce qui n'est pas admissible. De plus, les banques ne prêtent pas aux collectivités qui ont de mauvais ratios de désendettement. Le recours massif à l'emprunt n'est donc pas une solution envisageable.

BUDGET ZA :

M. Bernard GRISON précise que la Région AURA pourra subventionner la reprise de friches industrielles et la dépollution de terrains. La CCDSV pourra donc faire appel à la Région pour le dossier TTT au PA de Trévoux.

BUDGET TRANSPORT :

Le Versement Transport a diminué de 150 000€ entre 2018 et 2017 ; il est extrêmement difficile de prévoir son évolution.

SUR LE VOTE :

M. Michel RAYMOND dit qu'il n'est pas nécessaire de voter sur les orientations budgétaires, le texte (art. L 2312-1 du CGCT) ne le prévoit pas. De plus, il lui semble très difficile au vu de la présentation de pouvoir voter sur des orientations. Il n'a été présenté qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste.

M. Bernard GRISON propose au Conseil de voter la décision comme telle qu'elle a été présentée dans la note de synthèse. Si toutefois il est nécessaire de supprimer la phase « **D'APPROUVER** les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires », parce qu'elle serait illégale, un nouveau vote aura lieu lors de la séance du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

✓ A l'unanimité :

- **DE DIRE** que le conseil communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat ;

- ✓ A la majorité par 8 Abstentions (Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Isabelle ACHARD, Bernard REY, Claude TRASSARD, Françoise DUVILLARD, Christine CIOLFI et André COLLON), 1 voix Contre (Michel RAYMOND) et par 27 voix Pour :
 - **D'APPROUVER** les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires.

5 Développement économique - Cession d'un local commercial à Jassans

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle que des locaux commerciaux ont été acquis et aménagés par la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes dans le cadre d'un projet de développement du centre-ville de Jassans en 2004 sur la parcelle AK 246.

Le local de 53,5 m², situé en centre-ville et occupé par le commerce asiatique CHET ASIA, via un bail commercial, a fait l'objet d'une dédite de son locataire en octobre 2018. Ce local, constitué d'un bureau et d'un espace de vente avec climatisation, est positionné sous un porche, la vitrine ne donnant pas directement sur la rue.

Ce local a été mis en vente sur le site « le bon coin » en décembre 2018.

M. Seyit KARABACAK, habitant de Jassans, a fait une offre d'un montant de 57 000 €. Cette offre est conforme à l'avis des domaines en date du 29 juin 2018 qui a fixé le prix du bien à la somme de 61 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

L'objectif de l'acquéreur est d'investir pour louer ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VENDRE** le local commercial situé 142 avenue Léon Fournet à M. Seyit KARABACAK, ou toute autre entité juridique s'y substituant, au prix de 57 000 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants (recettes) seront inscrits au BP 2019 du Budget Immobilier d'entreprises.

6 Aménagement de l'Espace - Avenant à la convention d'Autorisation Droit des Sols avec la commune de Reyrieux

M. AUBERT, Vice-Président en charge des Transports et de l'Aménagement du Territoire, présente la demande d'avenant à la convention ADS (Application du Droit des Sols) présentée par la commune de Reyrieux.

Par courrier du 10 janvier 2019, M. le maire de Reyrieux informe les présidents de la CC Dombes Saône Vallée et CC de la Dombes, et les membres du comité de pilotage du service ADS, de la réorganisation de son service en charge de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Il souhaite pouvoir confier au service ADS unifié l'instruction de tout ou partie de l'ensemble des déclarations préalables (DP) prévues à l'annexe 1 de la convention et non plus seulement les certificats d'urbanisme opérationnels, les permis de construire et les permis d'aménager, comme prévu initialement dans la convention signée les 21/11/2014 et 19/12/2014, et modifiée par avenant n°1 du 19/12/2014.

A titre d'information, au titre de l'année 2018, la commune de Reyrieux a enregistré 116 dossiers de DP. Il convient de préciser que cet avenant n'aura pas pour effet de remettre en cause la possibilité pour la commune d'instruire elle-même des actes qu'elle souhaiterait pouvoir traiter en direct.

La demande a fait l'objet d'un examen au dernier Comité de Pilotage ADS qui s'est tenu le 22 janvier dernier au siège de la CC Dombes Saône Vallée et a recueilli un avis favorable de ses membres.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 6b de la convention ADS passée entre la CC Dombes Saône Vallée et la commune de Reyrieux, il est prévu que « si des sollicitations portant sur des actes relevant normalement du service instructeur de la commune venaient à être régulières, il y aura lieu de procéder à une modification de la convention ».

Un avenant à la convention est donc nécessaire. Il sera opérationnel à compter de sa signature.

Une délibération concordante du conseil municipal de Reyrieux devra être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 prévu à la convention ADS avec la commune de Reyrieux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à le signer.

7 Assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Savigneux (Annexe 3)

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement informe le Conseil que l'une des exigences réglementaires issues des Directives Européennes et de l'arrêté du 21 Juillet 2015 est de réviser les Schémas Directeurs d'Assainissement des systèmes d'assainissement tous les 10 ans.

C'est pourquoi, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) doit lancer la réalisation du schéma directeur sur le système d'assainissement de la commune de Savigneux.

Cette prestation sera réalisée par un bureau d'études retenu suite à une procédure conforme au décret n° 2016-360 de mars 2016 sur les marchés publics.

La CCDSV est compétente en matière d'eaux usées. La commune de Savigneux est compétente en matière d'eaux pluviales.

Dans le marché correspondant, il a été prévu la possibilité de réaliser le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales et d'en établir un plan, et ce au profit de la commune de Savigneux.

La commune de Savigneux souhaite bénéficier de cette proposition de prestation d'études.

Il est donc proposé, dans le cadre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP, de signer une convention de mandat (Cf annexe 3) entre la CCDSV et la commune par laquelle la mairie de Savigneux confie cette mission à la CCDSV. La convention précise les modalités de commande et de facturation et paiement des prestations.

Le montant de la prestation de repérage des eaux pluviales est estimé à 2 500 € HT.

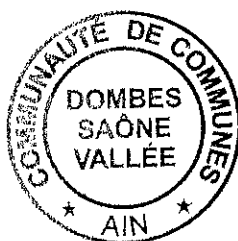
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération de repérage des réseaux d'eaux pluviales sous convention de mandat pour le compte de la commune de Savigneux ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant en dépenses et recettes.

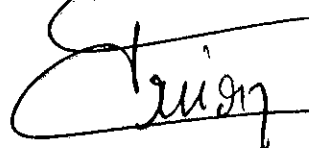
8 Questions diverses

La séance est levée à 22h50.

La Secrétaire de Séance,
Dominique VIAL



Le Président,
Bernard GRISON



Rapport sur les orientations budgétaires 2019

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

- ☒ Commission finances du 20 février 2019
- ☒ Bureau Communautaire du 21 février 2019
- ☒ Conseil Communautaire du 4 mars 2019

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ordre du jour :

1. Rappel réglementaire
2. Calendrier budgétaire 2019
3. Contexte économique
4. Evolution de dépenses et des recettes
5. Engagements pluriannuels et orientations pour 2019
6. La dette
7. Effectifs et masse salariale
8. Rapport sur la mutualisation
9. Budgets annexes

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Rappel réglementaire

- Objectifs du DOB
 - Discuter des orientations budgétaires
 - Informer sur la situation financière
- Dispositions légales
 - Le DOB est une étape obligatoire du cycle budgétaire
 - En son absence, les délibérations d'adoption du budget sont illégales
 - Obligation de présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport

Rappel réglementaire

- Contenu du rapport transmis à l'assemblée délibérante 5 jours avant la séance du DOB
 - Les orientations budgétaires en dépenses et recettes, fonctionnement et investissement, avec les hypothèses d'évolution des concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - Les engagements pluriannuels envisagés
 - La structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives
 - Présentation de la structure et des effectifs, avec évolution des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Calendrier budgétaire 2019

1^{er} décembre 2018

8 avril 2019

Opérations fin d'année:

- RàR, Charges et produits rattachés: 30.01.2019
- Encaissements recettes: 31.01.2019

DOB:

- Commission Finances : 20.02.2019
- Bureau 21.02.2019
- Conseil communautaire 4.03.2019

CA2018 et BP 2019:

- Bureau 28.03.2019
- Commission Finances :
- Conseil communautaire 8.04.2019

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

Conseil communautaire du 4 mars 2019



Contexte économique

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Contexte économique

Contexte international – zone euro

- **Croissance 2018 : 1,9%** (moyenne) contre **2,5%** en 2017
- **Croissance 2019 : 1,2%** en moyenne
- **Inflation : 0,2%** 2016 - **1,7%** 2018 =>**1,5%** en 2019

Contexte économique

France

- **Croissance** : 2,3% en 2017 => 1,5% en 2018 => 1,8% en 2019
- **L'inflation** : 1,2% 2016 - 2,1% en 2018 => à 1,2% en 2019
- **Déficit** :- 2,7% en 2018 => -3,2% en 2019 suite aux décisions issues du mouvement des gilets jaunes.
- **Dettes** => 99,5% du PIB en 2019 => 100% en 2020

Contexte économique

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) posait le cadre quinquennal pour les finances publiques. La loi de finances 2019 (LFI) s'inscrit dans la continuité :

- **LPFP posait les règles** de restrictions des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien de l'investissement
- **LFI 2019 présente la 2^{ème} tranche de baisse de la taxe d'habitation**

Rmq : cette LFI, texte transitoire, précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019

Contexte économique

Principales mesures de la LFI 2019:

1. **Hausse de 6,5% des transferts financiers de l'Etat aux collectivités** (2^{ème} tranche du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation)
2. Contribution portée par seules dépenses de fonctionnement des grandes collectivités : **trajectoire tendancielle fixée à 1,2%/an**, inflation comprise, calculée pour chacun des budgets (principal et annexes)
3. **Contractualisation avec Etat** pour grandes collectivités (Ain : uniquement le département), avec reprise financière par Etat en cas de non respect de l'objectif. **Pas de déclinaison pour l'instant pour les collectivités plus petites**
4. Amélioration de la **capacité de désendettement** (encours dette/CAF brute) **plafonné à 12 ans pour les communes**

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Contexte économique

1. Montant global de **DGF maintenu au montant de 2018** (26,9 milliards d'€)
2. **Hausse des compensations d'exonération** (CFE par ex pour les entreprises à très faible chiffre d'affaire)
3. Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre. La méthode de calcul change et la **DGF bonifiée est supprimée**. Mais, **instauration d'un mécanisme de garantie** (-5% ; +10%)
4. Montant **péréquation horizontale (FPIC) maintenu** au niveau national au montant de 2018 (1 Md€)
5. **Baisse du budget des Agences de l'eau limitée à -13%**



Evolution des dépenses et des recettes

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Général

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	357 906,23	2 351 404,23	2 709 310,46
Affectations 2017 faites en 2018		-1 366 852,52	-1 366 852,52
reports supplémentaire de l'exercice 2018 régularisation résultats 2017	0,00	202,99	202,99
Recettes 2018	2 515 924,60	15 611 499,41	18 127 424,01
Dépenses 2018	-3 110 255,32	-13 828 256,19	-16 938 511,51
Résultat 2018	-594 330,72	1 783 243,22	1 188 912,50
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-236 424,49	2 767 997,92	2 531 573,43
Recettes Reports en 2019	1 501 478,69		1 501 478,69
Dépenses Reports en 2019	-2 299 950,52		-2 299 950,52
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 034 896,32	2 767 997,92	1 733 101,60

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Principal – Evolution CAF brute et nette

CAF	CA 2016	Budget 2017 voté	CA 2017 réel	CA 2017 "corrigé"	Budget 2018 voté + DM	CA 2018
CAF BRUTE	1 859 168	1 165 995	3 098 519	1 543 518,61	620 168	2 482 318
EMPRUNTS	-606 309	-675 000	-672 880	-672 880,00	-590 710	-590 127
CAF NETTE	1 252 858	490 995	2 425 639	870 638,61	29 458	1 892 191

* Sans rôle complémentaire
Sans vente Michaud

Evolution CAF brute entre BP18 et CA18

L'écart de 1 863 k€ se décompose comme suit (en k€):

recettes exceptionnelles	dépenses qui auraient du avoir lieu	évolutions pérennes	écart habituel BP/CA (réalisation/prévision)	total
641,7	638,6	390,8	191,9	1863,0
<ul style="list-style-type: none"> - vente local Assedic 330 - Rôles complémentaires 248 - Remboursement de salaires (maladie) : 52 	<ul style="list-style-type: none"> - Fibre optique 200 - Panneau APRR 26 - Retard facture eau/énergie : 70 - Décalage ouverture crèche Fareins : 70 - Décalage étude PCAET 20 - Entretien bâtiments 80 - Défaut facturation partenaires 20 - Masse salariale 150 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité : 393 - Dotations : -58 - Suppression taxes foncières, concours : 60 	Crédits prévus mais non consommés	
<p>Soit 582k€ à ajouter à la CAF prévue au BP18, toutes choses étant égales par ailleurs</p>				

Evolution des recettes 2019 à 2022

chapitres	Évolution de BP à BP	Explications
74 - dotations	-110k€ de BP 18 à BP19 Puis -80k€ chaque année	<ul style="list-style-type: none"> ✓ dotation d'intercommunalité : -30/an (suppression DGF bonifiée – baisse plafonnée à -5% par an) ✓ Dotation de compensation : -50k€ par an ✓ En 2019 : <ul style="list-style-type: none"> •Dot interco : -4k€ pour BP19 (CA 18 à +26k€) •Dotation de compensation : -146k€ en 2019 (car -96k€ au CA18) •CAF : + 25k€ (crèche Montfray) •CR et CD01 : -18k€ (au vu CA) •Diverses compensations (TH, communes): +30 k€
013 atténuation de charge	+20 k€ en 2019	Remboursement ½ salaire PCAET
73 fiscalité	Voir tableaux suivants	

Fiscalité 2018

	CA14 état 1386	CA15 état 1386	CA16 état 1386	CA 17 état 1386)	BP 18	CA 18 état 1386	écart CA18/CA17	pourcentage CA18/CA17
TH	2 779 267	2 878 522	3 072 046	3 222 055	3 287 055	3 339 134	117 079	3,63%
TFB	3 941	4 080	4 196	4 418	4 418	4 647	229	5,18%
TFNB	20 321	20 702	20 762	20 937	20 937	20 947	10	0,05%
taxe adduionnelle FNB	47 729	52 492	50 697	58 183	58 183	54 324	- 3 859	-6,63%
CFE	2 305 394	2 418 151	2 528 580	2 644 247	2 744 247	2 997 168	352 921	13,35%
total	5 156 652	5 373 947	5 676 281	5 949 840	6 114 840	6 416 220	466 380	7,84%
rôle supplémentaire				1 328 607	-	248 001	- 1 080 606	-81,33%
TASCOM	141 695	127 790	141 651	201 838	201 838	158 791	- 43 047	-21,33%
CVAE	1 431 168	1 468 752	1 645 870	1 592 608	1 860 043	1 853 319	260 711	16,37%
IFER	118 264	124 629	137 646	145 225	145 225	150 743	5 518	3,80%
attribution compensation négative	-	-	119 521	119 521	119 521	119 521	-	0,00%
TEOM	599 030	2 526 320	2 567 851	2 594 617	2 594 617	2 713 302	118 685	4,57%
taxe de séjour	5 573	28 843	56 337	58 195	58 195	60 165	1 970	3,39%
total chapitre 73	7 452 382	9 650 281	10 345 157	11 990 451	11 094 279	11 720 062	- 270 389	-2,26%
sans rôle supplémentaire				10 661 844	11 094 279	11 472 061	810 217	7,60%
population	36 073	36 540	37 111	37 535	38 120			

Conseil communautaire du 4 mars 2019

5 156k€ en
2014

17

Evolution fiscalité – hypothèses prudentes

taux figés	CA 17 état 1386)	CA 18 état 1386	pourcentage CA18/CA17	BP 19 scenario prudent	écart BP19/CA18	évolution annuelle du produit		BP 20 scenario prudent	BP 21 scenario prudent	BP 22 scenario prudent	
TH	3 222 055	3 339 134	3,63%	3 389 221	50 087	1,50%		3 440 059	3 491 660	3 544 035	
TFB	4 418	4 647	5,18%	4 740	93	2,00%		4 835	4 931	5 030	
TFNB	20 937	20 947	0,05%	20 947	-	0,00%		20 947	20 947	20 947	
taxe additionnelle FNB	58 183	54 324	-6,63%	48 892	- 5 432	-10,00%		44 002	39 602	35 642	
CFE	2 644 247	2 997 168	13,35%	3 087 083	89 915	3,00%		3 179 696	3 275 086	3 373 339	
total	5 949 840	6 416 220	7,84%	6 550 883	134 663	2,10%		6 689 539	6 832 227	6 978 993	
rôle supplémentaire	1 328 607	248 001	-81,33%	-	- 248 001	-100,00%		-	-	-	
TASCOM	201 838	158 791	-21,33%	140 000	- 18 791	-11,83%		123 433	108 826	95 948	
CVAE	1 592 608	1 853 319	16,37%	2 008 770	155 451	8,39%		2 048 945	2 089 924	2 131 723	2,00%
IFER	145 225	150 743	3,80%	150 743	-	0,00%		150 743	150 743	150 743	
attribution compensation négative	119 521	119 521	0,00%	119 521	-	0,00%		119 521	119 521	119 521	
TEOM	2 594 617	2 713 302	4,57%	2 713 302	-	0,00%		2 713 302	2 713 302	2 713 302	
taxe de séjour	58 195	60 165	3,39%	60 165	-	0,00%		60 165	60 165	60 165	
total chapitre 73	11 990 451	11 720 062	-2,26%	11 743 384	23 322	0,20%		11 905 648	12 074 708	12 250 395	
sans rôle supplémentaire	10 661 844	11 472 061	7,60%	11 743 384	271 323	2,37%		11 905 648	12 074 708	12 250 395	
population	37 535			38 793							

Evolution fiscalité – hypothèses plus optimistes

taux figés	CA 17 état 1386)	CA 18 état 1386	pourcentage CA18/CA17	BP 19 scenario optimiste	écart BP19/CA18	Évolution annuelle Du produit		BP 20 scenario optimiste	BP 21 scenario optimiste	BP 22 scenario optimiste	
TH	3 222 055	3 339 134	3,63%	3 456 004	116 870	3,50%		3 576 964	3 702 158	3 831 733	
TFB	4 418	4 647	5,18%	4 833	186	4%		5 026	5 227	5 436	
TFNB	20 937	20 947	0,05%	20 947	-			20 947	20 947	20 947	
taxe additionnelle FNB	58 183	54 324	-6,63%	51 065	3 259	-6%		48 001	45 121	42 413	
CFE	2 644 247	2 997 168	13,35%	3 147 026	149 858	5%		3 304 378	3 469 597	3 643 076	
total	5 949 840	6 416 220	7,84%	6 679 875	263 655	4,11%		6 955 315	7 243 049	7 543 606	
rôle supplémentaire	1 328 607	248 001	-81,33%	100 000	148 001	-59,68%		50 000	50 000	50 000	
TASCOM	201 838	158 791	-21,33%	160 379	1 588	1,00%		161 983	163 603	165 239	
CVAE	1 592 608	1 853 319	16,37%	2 008 770	155 451	8,39%		2 089 121	2 172 686	2 259 593	4,00%
IFER	145 225	150 743	3,80%	155 265	4 522	3,00%		159 923	164 721	169 663	
attribution compensation négative	119 521	119 521	0,00%	119 521	-	0,00%		119 521	119 521	119 521	
TEOM	2 594 617	2 713 302	4,57%	2 767 568	54 266	2,00%		2 767 568	2 767 568	2 767 568	
taxe de séjour	58 195	60 165	3,39%	61 067	902	1,50%		61 983	62 913	63 857	
total chapitre 73	11 990 451	11 720 062	-2,26%	12 052 445	332 383	2,84%		12 365 415	12 744 060	13 139 046	
sans rôle supplémentaire	10 661 844	11 472 061	7,60%	11 952 445	480 384	4,19%		12 315 415	12 694 060	13 089 046	
population	37 535										

Evolution des dépenses de 2019 à 2022

chapitres	Évolution de BP à BP	Explications
011 – charges à caractère général	+100k€ de BP 18 à BP19 +40k€ de BP19 à 20 +15 de BP 20 à 21	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Crèche Fareins (+50k€ en 19 ; 70k€ inscrits en 18) ✓ Eau/energie : +10/an ✓ Étude PCAET : 35k€ en 19, puis 18 en 2020 (20k€ en 2018) ✓ Taxe foncière : -20 k€ ✓ Pub pour marchés publics : +20k€ ✓ Voirie : +15k€, puis +10k€ chaque année ✓ Plan de gestion Bords de Saône : +50k€ à partir 2020 ✓ Fonds forêt et ONF : +7k€ ✓ Divers : 3 k€

Evolution des dépenses de 2019 à 2022

chapitres	Évolution de BP à BP	Explications
012 personnel	+120 k€ en 2019 +60k€ chaque année	<ul style="list-style-type: none"> ✓ +20k€ effectif complet ✓ 15k€ : ½ ingénieur 6 mois sur autorisation END (remboursement par budget assainissement) ✓ 40k€ : ingénieur PLUi 6 mois ✓ 30k€ : 1 gardien de gymnase ✓ 10k€ : Tickets restaurant <p>À partir 2020 : + 3% chaque année (GVT et un nouveau poste tous les 2 ans)</p>
65 autres charges	+109k€ en 19 -154k€ en 2020 +32k€ en 21 et 22	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fibre : 320k€ en 19 puis 160k€ chaque année (200k€ inscrits en 18) ✓ Panneau APPR : 26k€ en 19 (inscrits en 18) ✓ Correction montant subvention :-31k€ ✓ SDIS : +10k€ chaque année ✓ Crèches : +10 k€ chaque année (à partir 20) ✓ Autres subventions : +10k€ chaque année
66 frais financiers	-15k€ en 2019	

Evolution projetée de la CAF brute de 2018 à 2022

scénario prudent

tableau des écarts en k€	écart CAF BP19/CA18	écart CAF BP19/BP18	écart CAF BP20/BP19	écart CAF BP21/BP20	écart CAF BP22/BP21
Total (recettes - dépenses)	-1617,6	248,3	123,9	-26,3	-7,7
dépenses de fonctionnement	1183,9	314,4	-39,6	117,4	105,4
chapitre 011 charges de gestion courante	483,0	100,4	44,4	15,4	3,4
chapitre 012	280	120	60	60	60
chapitre 014 atténuation de produits (attrib comp, DS, FNGIR...)	2,1	0	10	10	10
chapitre 65 (élu + versement organisme privés (assoc) et publics)	405,1	109,0	-154,0	32,0	32,0
chapitre 66 frais financiers (intérêt...)	13,7	-15	0	0	0
Recettes de fonctionnement	-434	559	84	91	98
chapitre 013 atténuations de charge (remb salaire ...)	-38,4	20	2	2	2,00
chapitre 70 produits des services					
chapitre 73 fiscalité	23	649	162	169	176
chapitre 74 dotations subventions	-53	-111	-80	-80	-80
chapitre 75 loyers et produits des services	-10				
chapitre 77 produits exceptionnels	-356				
scénario optimiste	CA18	BP19	BP20	BP21	BP22
CAF brute projetée	2 486	868	992	966	958

Programmation pluriannuelle d'investissements

Cf tableau joint en annexe présentant la situation 2018 et les propositions 2019-2022 en dépenses et recettes.

scénario prudent – calcul du solde d’investissement

Bilan 2019 – 2022 en k€	recettes	dépenses	
CAF brute cumulée (19 à 22)	3 785		
excédent 2018	1 733		
Montfray (CRAC + foncier)	1 790		1290k€ fin contrat SERL + 500 rachat foncier
bza			
cumul des dépenses d'investissement 19 - 22		20 494	
cumul des recettes investissement 19-22	7 107		dont 700k€ de FCTVA via saona
EPF		101	
emprunt remb capital sur 4 ans		2 314	sur dette actuelle
emprunt in fine		1 759	
nouvel emprunt capital sur 2020, 21, 22 pour nouvel emprunt	1 500		pour compenser emprunt in fine
		274	
FCTVA	1 681		50% du montant HT des investissements
total	17 596	24 942	
A financer		7 346	

scénario prudent – impact sur encours de dette, CAF nette et capacité de désendettement

	CA18	BP19	BP20	BP21	BP22
CAF brute	2 486	868	992	966	958
excédent reporté 2018	1 733				
capital remboursé		545	568	592	610
emprunt in fine		259	90	91	93
CAF nette		65	335	283	256
encours dette au 31 12	7 450	6 646	5 989	5 305	4 603
capacité désendettement		8	6	5	5
besoin de financement					7 346
encours avec nouvel emprunt					11 949
capacité désendettement	3				12,5

Evolution projetée de la CAF brute de 2018 à 2022

scénario optimiste

tableau des écarts en k€	écart CAF BP19/CA18	écart CAF BP19/BP18	écart CAF BP20/BP19	écart CAF BP21/BP20	écart CAF BP22/BP21
Total (recettes - dépenses)	-1288,5	557,4	274,6	183,2	211,6
dépenses de fonctionnement	1163,9	314,4	-39,6	117,4	105,4
chapitre 011 charges de gestion courante	483,0	100,4	44,4	15,4	3,4
chapitre 012	280	120	60	60	60
chapitre 014 atténuation de produits (attrib comp, DS, FNGIR...)	2,1	0	10	10	10
chapitre 65 (élus + versement organisme privés (assoc) et publics)	385,1	109,0	-154,0	32,0	32,0
chapitre 66 frais financiers (intérêt...)	13,7	-15	0	0	0
Recettes de fonctionnement	-125	868	235	301	317
chapitre 013 atténuations de charge (remb salaire ...)	-38,4	20	2	2	2,00
chapitre 70 produits des services					
chapitre 73 fiscalité	332	958	313	379	395
chapitre 74 dotations subventions	-53	-111	-80	-80	-80
chapitre 75 loyers et produits des services	-10				
chapitre 77 produits exceptionnels	-356				
	CA18	BP19	BP20	BP21	BP22
CAF brute projetée	2 486	1 178	1 452	1 635	1 847

scénario optimiste – calcul du solde d’investissement

Bilan 2019 – 2022 en k€	recettes	dépenses	
CAF brute cumulée (19 à 22)	6 112		
excédent 2018	1 733		
Montfray (CRAC + foncier)	1 790		1290k€ fin contrat SERL + 500 rachat foncier
bza			
cumul des dépenses d'investissement 19 - 22		20 494	
cumul des recettes investissement 19-22	7 107		Dont 700k€ FCTVA viasaôna
EPF		101	
emprunt remb capital sur 4 ans		2 314	sur dette actuelle
emprunt in fine		1 759	
nouvel emprunt capital sur 2020, 21, 22 pour nouvel emprunt	1 500		pour compenser emprunt in fine
FCTVA	1 681		50% du montant HT des investissements
total	19 923	24 942	
A financer		5 019	

scénario optimiste – impact sur encours de dette, CAF nette et capacité de désendettement

	CA18	BP19	BP20	BP21	BP22
CAF brute	2 486	1 178	1 452	1 635	1 847
excédent reporté 2018	1 733				
capital remboursé		545	568	592	610
emprunt in fine		259	90	91	93
CAF nette		374	794	952	1 145
encours dette au 31 12	7 450	6 646	5 989	5 305	4 603
capacité désendettement		6	4	3	2
besoin de financement					5 019
encours avec nouvel emprunt					9 622
capacité désendettement en années	3				5,2

Budget Général – orientations

Constats :

- ✓ Sous réserve d'un suivi fin, chaque année, de l'évolution de la fiscalité et des dépenses + une nécessaire mise à jour régulière de ces simulations :
Le scénario présenté sur les investissements semble réaliste au regard de l'évolution de la CAF et de la capacité de désendettement
=> Il permet de réaliser les projets actuels sans gager l'avenir

Points d'attention :

- ✓ Être vigilant sur les dépenses de fonctionnement : avoir l'objectif de rester sous les montants pris dans l'estimation
- ✓ Vérifier chaque année que la garantie sur l'évolution de la dotation d'intercommunalité est maintenue (-5% max/an)

Budget Général – orientations

- **Propositions d'amélioration sur les dépenses:**
 - ✓ Poursuivre les recherches d'économies
 - ✓ Vérifier l'absence de surtaxation : charges sociales, taxe foncière
 - ✓ Poursuivre le travail lancé en 2018 sur la politique d'achats et la mutualisation
- **Propositions d'amélioration sur les recettes:**
 - ✓ Choisir des cessions foncières économiques efficaces en CFE
 - ✓ Poursuivre la recherche de subventions
 - ✓ Travailler à la mutualisation, potentiellement génératrice de recettes
 - ✓ Rechercher de nouvelles recettes fiscales

Budget Général – orientations

Il est proposé :

- **De dire que la CCDSV a la capacité de maintenir une Dotation de Solidarité Communautaire pour les 3 années à venir selon les critères de répartition négociés**
- **De ne pas augmenter les taux de fiscalité au BP 2019**



Structure de la dette et engagements hors bilan

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Principal - Etat prévisionnel dette 2019

Montant du prêt	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
381 000	siège social (taux estimé 1,10)	1 084,69	24 695,56	2022	74 398,70
1 600 000	complexe sportif	20 635,12	124 339,62	2022	406 269,15
1 800 000	complexe sportif	25 039,94	89 931,47	2028	993 489,19
600 000	Espace Culturel	18 319,22	37 587,48	2027	368 603,61
1 000 000	Espace Culturel	30 532,03	62 645,80	2027	614 339,39
1 200 000	Espace Culturel	39 898,54	74 698,54	2027	744 573,28
750 000	Espace Culturel	22 348,82	46 938,36	2027	461 475,51
150 000	ex SIEL Vestiaires gymnase Lycée (taux estimé 2.71%)	1 231,86	9 195,77	2023	38 183,30
221 187,06	Ex Synd collèges- Gym Trévoux	5 105,46	22 432,22	2023	100 374,27
1 759 000,00	Préfinancement travaux parc Montfray	41 535,00	1 759 000,00	28/05/19	0,00
1 500 000,00	gymnase collège St Didier de F	18 444,36	52 259,39		1 345 542,32
	Total	224 175,04	2 303 724,21		5 147 248,72

Emprunt Parc Montfray : remboursement en une fois du capital à compenser par un emprunt de 1,5M€ en investissement (chap 16) (in fine à 5 ans ? En lien avec le retour BZA)

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Principal – ratio de dette

Il est intéressant de comparer la dette de la CCDSV par rapport à la dette des EPCI à fiscalité propre (données Association des maires de France/la Banque Postale)

	Ratio 31/12/17 pour les groupements à fiscalité propre	Ratio au 31/12/17 pour les CC à fiscalité propres	Ratio CCDSV 31/12/2018
Dette en € par habitant	352€	180€	192€
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	4,4	3,3	3

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixent 2 règles pour les grandes collectivités (Régions, départements, communes > 50 000 hab, EPCI FP > 150 000 habs) :

- 1. Augmentation des dépenses de fonctionnement plafonnées à 1,2%/an,**
- 2. capacité de désendettement plafonnée à 12 ans pour les grandes communes et EPCI**

Budget Principal – Engagements hors bilan 2019

Montant	Année départ	Intitulé de l'engagement	Annuité 2019	Année maturité	K restant dû 31/12/2019
809 445 €	2012	Portage foncier EPF 01 : terrain gymnase et collège St Didier (3ha) + réserve foncière (4ha)	101 181 €	2019	0€
39 000 €	2020	Portage foncier EPF 01 : terrain gare Reyrieux (env. 3 000m ²) (en cours)	0 €	2023	39 000€
596 000 €	2017	Caution de l'emprunt du SIEA pour CCDSV : 2.93% de l'annuité sur 20M€ sur 30 ans et 1 mois taux fixe 2,49% + commission 0.10% du contrat de prêt	27 897	2047	554 797€

Portage foncier de la gare de Reyrieux. Signature de la convention prévue en 2019, premier versement de l'annuité en 2020

Frais de portage = **1,5% par an**

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Structure des effectifs et évolution de la masse salariale

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Masse salariale - évolution

Domaines	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Administration générale	504 173	533 491	506 953	547 506
Services Techniques	149 383	256 171	180 137	256 084
Aménagement - habitat	15 487	16 417	15 146	57 709
PAH	87 321	97 314	92 473	92 954
Sports	33 639	33 285	34 283	34 375
Culture	450 023	469 358	457 294	506 615
Economie	98 479	118 020	102 451	119 928
Tourisme	51 244	50 992	51 345	51 421
Total Principal	1 389 749	1 575 048	1 440 182	1 666 592
Transport	74 670	91 724	75 157	94 132
Assainissement	195 076	221 011	227 135	246 135
GEMAPI	56 135	56 123	57 252	57 049
Total tous budgets	1 715 629	1 943 906	1 799 726	2 063 907

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Masse salariale - évolution

Libellés	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Titulaires	1 206 919	1 278 207	1 223 548
Non titulaires	416 206	386 177	524 832
CDI	0	51 244	51 345
Total	1 623 125	1 715 629	1 799 726
Nb ETP au 31/12 (effectif à l'organigramme, hors remplacement)	34,7	37	40
Nb d'heures de travail annuel	1 607	1 607	1 607

Evolutions BP 2018-> BP 2019 : **+120k€**

- ✓ +20k€ effectif complet
- ✓ 15k€ : ½ ingénieur 6 mois sur autorisations rejet eaux non domestiques END
(remboursement par budget assainissement)
- ✓ 40k€ : ingénieur PLUi 6 mois
- ✓ 30k€ : 1 gardien de gymnase
- ✓ 10k€ : Tickets restaurant

Rapport sur l'égalité homme femme au sein de la CCDSV

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Rapport égalité femmes-hommes 2018

Références légales :

- loi 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

**La CCDSV doit transmettre
son rapport 2018 à la préfecture de l'Ain (fait le
15/12/2018)
et le présenter lors du DOB 2019**

Rapport égalité femmes-hommes 2018

La CCDSV devra se doter dans les années à venir de plusieurs outils lui permettant à la fois de respecter ses obligations légales quant au rapport sur l'égalité femmes-hommes et de montrer son engagement politique dans le domaine :

Respect des obligations légales
Existence d'un rapport de situation comparée présenté au Comité Technique et inséré dans le bilan social
Existence d'un rapport de situation en matière d'égalité F/H (situation comparée, recensement des politiques mises en œuvre, orientations à long terme) présenté en Préfecture et au DOB
Application de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics de la collectivité pour les entreprises sanctionnées pour discrimination
Présence de mesures visant à lutter contre le harcèlement moral et sexuel

Rapport égalité femmes-hommes 2018

Exemples d'engagement volontaire de collectivités
Présence d'un élu(e) à l'égalité femmes-hommes
Présence d'un chargé(e) de mission à l'égalité femmes-hommes
Exigence d'un budget spécifique pour les actions visant l'égalité femmes-hommes
Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (publication et évaluation du plan d'action)
Engagement dans le Label Diversité
Engagement politique fort en matière d'égalité femmes hommes
Sensibilisation et formation des agents dans le domaine....
Existence d'une charte du temps

Rapport égalité femmes-hommes 2018

Répartition des agents en nombre de personnes quel que soit :

- leur temps de travail hebdomadaire
- leur nombre de mois de présence sur toute l'année 2018 à la CCDSV (plusieurs personnes alternativement sur un même poste)
- Leur statut de la fonction publique (titulaire ou contractuel)

Domaines	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
STRUCTURE	1	3	1		8	
CULTURE	2		1	2	9	3
TECHNIQUE			1	2	2	3
SPORTS						1
ECONOMIE	2					
TOURISME	1					
PAH	1		1			
ASSAINISSEMENT	1			3	1	
TRANSPORT	1				1	
GEMAPI	1					
TOTAL	10	3	4	7	21	7

Total général : 35 femmes et 17 hommes en 2018 43

Rapport égalité femmes-hommes 2018

Quelques chiffres :

- **Nombre d'agents ayant demandé l'ouverture ou possédant un Compte épargne temps en 2018 : 30**
- **Nombre de jours de formations suivies par les agents en 2018 : 118 jours dont 76 jours par des femmes et 42 jours par des hommes**
- **Nombre d'agents à temps complet : 24 femmes/16 hommes**
- **Nombre d'agents à temps partiel : 10 femmes/ 0 homme**
- **Nombre d'agents à temps non complet : 1 femme/ 1 homme**
- **Nombre de jours de congés paternité : 1 homme : 12 jours**
- **Nombre de jours de congé maternité : 1 femme : 126 jours**

Mutualisation des services présentation du rapport d'activité 2018

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Schéma de mutualisation de la CCDSV : rappel

Approbation par délibération du 13 juin 2016

Axe 1 : Réalisation de groupements d'achats

3 segments prioritaires en fonction des échéances des contrats en cours

Les fournitures de bureaux et les consommables informatiques

Les produits d'hygiène hors produits d'entretien

Les systèmes d'impression

Axe 2 : Bordereau de prix pour des prestations réalisées entre collectivités

Mise en œuvre de l'axe 1

Création d'un groupement d'achats par délibération du 12/12/2016 portant sur les 3 segments, remplacé par un autre groupement de commandes sur un seul segment

Création d'un groupement de commandes portant uniquement sur les systèmes d'impression : achats, loyers et maintenance :

- Membres : 13 communes et la CCDSV (délib du 05/04/2018)
- Audit des besoins en copieurs des membres du groupement réalisé entre janvier et mars 2018 par la société EWAY CONSULTING (produits et budget nécessaire)

Consultation de fournisseurs de copieurs dans le cadre d'un marché à bons de commandes européen de fournitures et services (de 0 à 550 000€ sur 4 ans)

- Attribution du marché à l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE en septembre 2018
- Nombre de candidats ayant présenté une offre : 5

Mise en œuvre de l'axe 2

L'axe 2 n'a pas encore été mis en œuvre en tant que tel, cependant, plusieurs actions de mutualisation ont été entreprises en 2018 et peuvent être citées :

- **La mutualisation du poste de chargé de mission PCAET**, partagé entre la CCDVS et la CC Val de Saône Centre : recrutement d'un technicien à temps complet sur deux ans. Les charges (personnel et moyens) sont partagées à 50% entre les deux collectivités,
- **Un AMO mutualisé** avec les autres EPCI pour la réalisation du PCAET
- **Une réflexion est en cours sur une démarche informatique mutualisée** entre la CCDSV, ses communes membres et les autres communautés de communes du secteur.



Budgets Assainissement collectif et non collectif

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Assainissement collectif

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-86 353,56	2 505 058,74	2 418 705,18
Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
Recettes 2018	1 388 491,83	3 655 226,44	5 043 718,27
Dépenses 2018	-2 283 995,88	-2 484 801,03	-4 768 796,91
Résultat 2018	-895 504,05	1 170 425,41	274 921,36
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-981 857,61	3 675 484,15	2 693 626,54
Recettes Reports 2019	199 272,60		199 272,60
Dépenses Reports 2019	-1 618 146,00		-1 618 146,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	-2 400 731,01	3 675 484,15	1 274 753,14

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget assainissement collectif - Dette prévisionnelle 2019

Montant du prêt	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
51 119	Civrieux emprunt transféré	268,44	4 693,06	2019	0,00
224 618	Civrieux emprunt transféré	6 128,69	10 478,39	2027	106 258,57
600 000	STEP Bords de Saône	18 319,22	37 587,48	2027	368 603,61
57 582	avance agence eau STEP St J. Thuri	0,00	5 758,20	2020	5 758,20
500 000	STEP Bords de Saône	17 349,35	28 932,06	2027	302 829,22
500 000	STEP Bords de saône	14 899,22	31 292,25	2027	307 650,34
2 000 000	STEP Bords de saône	39 375,00	100 000,00	2029	1 500 000,00
1 000 000	STEP Bords de saône	19 500,79	32 490,69	2040	874 169,97
188 418,94	SAVIGNEUX-emprunt transféré	5 852,19	8 744,29	2032	140 812,62
95 459,68	ARS Sur FORMANS	2 172,66	7 758,28	2025	52 761,46
127 999,96	VILLENEUVE	1 236,67	10 666,68	2025	63 999,94
235 731,70	AMBERIEUX EN DOMBES	7 068,14	15 186,18	2022	153 693,85
23 400,33	AMBERIEUX EN DOMBES	548,15	3 145,91	2021	6 820,50
18 295,65	AMBERIEUX EN DOMBES	35,36	2 148,15	2019	0,00
56 391,50	AMBERIEUX EN DOMBES	260,55	5 905,39	2023	24 809,40
5 679 016,83	total budget assainissement	133 014,43	304 787,01		3 908 167,68

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Assainissement collectif

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	1 661 815	1 066 644	964 982	1 232 712	1 426 074
EMPRUNTS (remb capital)	-193 886	-277 991	-309 263	-317 510	-326 127
CAF NETTE	1 467 929	788 654	655 719	915 203	1 099 946

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Investissement – dépenses - 2018-2021

Des opérations contraintes et obligatoires :

- 6 Stations d'Épuration à mettre aux normes : **11 M€**
- Extensions de réseau : **1,7 M€**
- Travaux de réhabilitation des réseaux et autres: **7 M€**
- Des reports des programmes précédents : **1 M€**
- Des travaux réalisés en 2018 : **2M€**
- Une ligne de travaux non affectés (nouvelles obligations, effondrements, extensions non prévues,...) : **550k€/an**
- Des remboursements en capital d'emprunts déjà souscrits : **1,25 M€**

=> Soit 25,6 M€ en montant budgétaire pour la période 2018-2021

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Investissement – dépenses - calendrier

Opérations	Montant reportés	Crédits nouveaux			état d'avancement
		2019	2020	2021	
Réseaux +step bords de saône	179 000 €	282 000 €	-	-	Contentieux en cours
Nvelle step VILLENEUVE	237 000 €	764 000 €	-	-	Chantier en cours (70 % de réalisé)
Programmes annuels en cours yc 2018	847 000 €	2 136 000 €	-	-	60 % en étude ou chantier/40% soldé
Nvelle STEP FAREINS	69 000 €	1 000 000 €	1 300 000 €	100 000 €	Etude en cours (Stade DCE)
Nvelle STEP ST-DIDIER-DE-FORMANS	234 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	538 000 €	Consultation des entreprises en cours
Nelle STEP RANCE	35 000 €	403 000 €	-	-	Démarrage de chantier
Nvelle step ARS-SUR-FORMANS	-	-	450 000 €	-	Etude à lancer
Programme 2019	-	800 000 €	1 228 000 €	-	80% en études, 20 % à lancer
Programmes 2020-2021	-	-	1 800 000 €	1 800 000 €	Etude à lancer
Extension de réseaux suite zonages d'assainissement	-	-	400 000 €	-	Etude à lancer
Ecoquartier TREVOUX	-	-	-	150 000 €	Etude à lancer
Extension réseau REYRIEUX	-	-	-	150 000 €	Etude à lancer
Opérations pour tiers	17 500 €	-	-	-	En cours
Total montant budgétaire	1 618 500 €	8 385 000 €	8 178 000 €	2 738 000 €	

Conseil communautaire du 4 mars 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Investissement – recettes - 2018-2021

Des **recettes en baisse** – 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau:

- Aucune subvention sur les réseaux (Agence de l'Eau)
- Aucune subvention pour les extensions de réseaux (Agence de l'eau)
- Des subventions pour les STEP limitées entre 0 et 25%(Agence de l'eau)
- 15% de subventions pour les réseaux CD01

L'estimation est la suivante

- Recettes pour 6 stations d'épuration : **1,9 M d'€**
- Recettes pour extension de réseau et autres travaux : **1,7M d'€**

Soit un total estimé à ce jour à **3,6 M€ de recettes** d'investissement sur 2018-2021

L'agence de l'eau a ouvert la possibilité de contractualiser avec les EPCI. La CCDSV s'est portée candidate pour négocier au plus vite les meilleurs taux possibles et essayer d'augmenter le montant global des subventions

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement – dépenses - 2018-2021

En très forte hausse depuis 2017

- Travaux de branchements impactés par le cout du désamiantage :
 - ✓ + **22% par rapport à 2017**
 - ✓ cout moyen **3200 €/branchement**
- **Le cout d'exploitation des STEP/réseaux a explosé** suite à
 - ✓ La mise aux normes des marchés d'exploitation
 - ✓ L'adjonction de nouveaux postes de relevage
 - ✓ L'obligation d'autosurveillance étendue aux déversoirs d'orage(DO)
 - ✓ L'obligation de recherche de micropolluants
 - ✓ Le poids croissant des contentieux

Soit des dépenses de **10,4 M€ (budgétaires)** sur la période 2018-2021

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement – recettes - 2018-2021

- ⇒ L'Agence de l'eau a **divisé par 2 les primes** pour épuration, et ne les verse que sous conditions drastiques de qualité de fonctionnement et d'épuration
- ⇒ **Pour conserver une CAF nette suffisante pour répondre à nos obligations et une capacité de désendettement dans les ratios nationaux,**
Le conseil communautaire a voté le 5 avril 2018 la modification des tarifs pour les porter au 1^{er} mai 2018 à :

partie fixe à **60€ HT/an**

part variable à **1,95€ HT/m³**

Les projections 2019 confirment les hypothèses 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018		BP 2019	BP 2020	BP 2021
TOTAL des Recettes de fonctionnement	3 325 437	4 067 500	3 655 226		4 365 436	4 365 436	4 365 436
TOTAL des Dépenses de fonctionnement (montant budgétaire)	2 347 056	2 870 459	2 484 801		2 465 892	2 643 971	2 843 094
INVESTISSEMENT	CA 2017	RAR17 + BP/DM 2018	CA 2018	RAR 2018	BP 2019 nouveaux	BP 2020	BP 2021
TOTAL des Recettes réelles	1 326 198	2 322 162	1 388 492	199 273	1 122 788	650 000	750 000
Total des dépenses budgétaires		9 163 808	2 283 996	1 618 146	9 240 253	9 035 600	3 597 000
Solde Invest - résultat année n	-1 061 510	-6 841 646	-895 504		-8 117 465	-8 385 600	-2 847 000
Résultat investissement de clôture année N-1	975 082	-86 354	-86 354			0	0
résultat de clôture investissement année n	-86 354		-981 858				
Résultat global d'investissement corrigé des restes à réaliser	436 446		-2 400 731		-8 117 465	-8 385 600	-2 847 000
excédent de fonctionnement (résultat de cloture année n)	2 505 059	2 505 059	3 675 484		1 274 754		
résultat corrigé des restes à réaliser	2 941 505		1 274 754				
excédent reporté n sur n+1 (002)	2 505 059		1 274 754				
CAF brute	1 232 711	1 452 541	1 426 074		1 899 544	1 721 465	1 522 342
Capacité ou besoin de financement (Nouvel emprunt)					5 249 167	7 135 017	2 023 575
Nouvel encours cumulé			4 539 082		4 212 954	9 155 943	15 820 133
CAF NETTE	915 202	1 125 541	1 099 946		1 593 544	1 250 583	823 425
capacité de désendettement en années (encours/CAF brute)			3,2		2,2	5,3	10,4

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Assainissement non collectif

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture 2017		1 999,24	1 999,24
Affectation du résultat 2017		0,00	0,00
Recettes 2018		174 306,41	174 306,41
Dépenses 2018		-207 390,45	-207 390,45
Résultat 2018		-33 084,04	-33 084,04
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)		-31 084,80	-31 084,80
Reports en 2019 RECETTES			
Reports en 2019 DEPENSES			
Résultat corrigé des RAR 2018		-31 084,80	-31 084,80

Un retard dans le versement des subventions et des redevances explique ce résultat.

Le cadre de ce budget est fragile :

2019 devra revoir ses conditions d'équilibre.

Conseil communautaire du 4 mars 2019



Budget Aménagement des zones d'activités économiques

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Aménagement ZAE

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-1 769 371	319 340	-1 450 031
Affectations 2017 faites en 2018		-319 340	-319 340
régularisation résultats 2017		-1 798	-1 798
Recettes 2018	5 224 973	6 066 685	11 291 658
Dépenses 2018	-5 339 076	-5 803 028	-11 142 104
Résultat 2018	-114 103	263 658	149 555
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-1 883 474	261 859	-1 621 615
Recettes Reports 2019			
Dépenses Reports 2019			
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 883 473,82	261 859,22	-1 621 615

Point d'attention : une mise à plat des calculs de variation de stocks impactera le résultat post clôture

CAF Brute	65 330,00
Capital des emprunts	-235 114,94
CAF Nette	-169 784,94

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Aménagement ZAE

Evolution CAF nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	30 723	-544	268 838	203 600	65 330
EMPRUNTS (remb capital)	-243 023	-241 076	-241 503	-239 237	-235 114
CAF NETTE	-212 300	-241 620	27 335	-35 637	-169 784

Budget Aménagement des ZAE - Dette 2019

Montant du prêt	Année départ	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
330 000	2007	terrain Technoparc Civrieux	787,04	26 036,30	2022	69 944,81
1 000 000	2010	terrain Technoparc Civrieux	2 569,19	80 443,42	2023	300 348,63
500 000	2011	travaux Technoparc Civrieux	15 266,01	31 322,91	2027	307 169,72
500 000	2011	travaux Technoparc Civrieux	7 039,02	33 333,32	2026	250 000,10
750 000	2012	travaux Technoparc Civrieux	22 348,84	46 938,37	2027	461 474,54
250 000	2011	acquisition de terrains	3 519,51	16 666,68	2027	124 999,90
3 330 000		s/total	51 529,61	234 741,00		1 513 937,70

D'ici 2023, baisse de 110k€ sur le montant annuel à rembourser (au regard des 285k€ d'annuité)

Budget Aménagement des ZAE – Engagements hors bilan 2019

Montant	Année départ	Intitulé de l'engagement	Annuité 2019	Année maturité	K restant dû 31/12/2019
54 454,72€	2013	Portage foncier EPF 01 : terrain CHABERT Jeanine (13 250m ²)	6806,84€	2020	6806,84€

Portage foncier par EPF 01 dans la ZA du Pardy à Frans (ancien terrain Malaure) :

- signature en **mars 2018**
- montant : **1 077 317€** (terrain, désamiantage et démolition usine)
- conditions du portage : **4 ans** à terme (versement du capital complet en 2022) avec **1,5%** de frais
- Vente prévue dans le même calendrier

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Aménagement des ZAE – Projets à 4 ans

2018

- Poursuite aménagement phase 2 Technoparc Civrieux (**1,2 M€**)
- PA Trévoux : fibre optique (**125 K€**) ;
- Poursuite aménagement du PA Montfray par la SERL (budget principal)

2019 à 2021

- Finalisation aménagement Technoparc de Civrieux (**800 K€**)
- PA – Pardy Frans - opération Malaure avec l'EPF (achat, revente)
- Extension ZA Savigneux (**15k€** d'étude de faisabilité financière et **300 K€ d'acquisition et 400K€ de travaux**)
- PA Trévoux : acquisition friche Jarlat (**80 K€**) et démolition (**50 K€**)
- Extension PA Trévoux : vente de la maison Boidart (**180 K€**)
- Extension Trévoux sud-est : étude de faisabilité technique et économique

Commercialisation des ZAE– Projets à 4 ans

2018

- NAJJAR – 540 000
- PHARMASEP – 144 500
- FACTORY PARK (SST) – 142 065

2019 à 2021

- XEFI 2 : 157 500
- AW2 : 225 000
- PLI ALU 4 : 135 000
- ALCYON : 2 137 000
- AGITEC : 359 370
- STBN : 128 115
- VITALYS : 187 850
- DOORTAL : 575 000
- FRIGO TRADING : 193 200
- FELDOR : 241 425
- DUQUEINE 3 : 900 000

TOTAL CIVRIEUX 2018-2021 = 6 066 025 €

En €

**TECHNOPARC CIVRIEUX
PUV et VENTES A SIGNER**

Foncier restant à vendre : 8000 m²

- ZA Pardy Frans : opération Malaure avec Groupe IMMO Mousquetaire et EPF

Prospective budgétaire BZA (Rappel DOB 2018)

PROSPECTIVE	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	TOTAL
dépenses de fonctionnement	1 156 810	2 395 213	1 152 386	752 877	1 726 923	6 027 399
recettes de fonctionnement	1 356 423	894 115	2 407 050	60 000	4 250 000	7 611 165
dépenses d'investissement	236 092	232 122	234 024	239 234	244 655	950 035
recettes d'investissement	596 342	0	0	0	0	0
Excédent brut 2017 sans opérations d'ordre	559 863	-1 733 220	1 020 640	-932 111	2 278 422	633 731
nouveaux emprunts à contracter		1 750 000				1 750 000
nouvelle annuité			-97 851	-97 851	-97 851	-293 552
résultat avec reprise résultat année n-1	-1 450 031	-1 433 251	-510 462	-1 540 424	640 147	640 147

TOTAL PROSPECTIVE 2018 - 2021	640 147
--------------------------------------	----------------

Dépenses aménagements 2022 et +	1 570 000
Trévoux sud-est (450k€ foncier (moins 130k€ de DETR) + 350k€ d'études et travaux)	670 000
Savigneux - extension zone en Prêle (travaux (moins 100k€ de DETR). 300k€ dans le BP19 pour l'achat de 5ha)	900 000
Recettes cessions 2022 et +	4 200 000
Trévoux sud-est	1 000 000
Savigneux - extension zone en Prêle (4ha à 35€)	1 400 000
Technnoparc Civrieux (4ha à 45€)	1 800 000
TOTAL	2 630 000



**Solde concession Montfray
en 2020/2021
Jonction trésorerie à gérer**

Conseil communautaire du **26 février 2018**

Prospective budgétaire BZA 2019

PROSPECTIVE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	TOTAL
dépenses de fonctionnement	897 394	1 773 885	1 190 757	2 360 923	5 325 565
recettes de fonctionnement	962 724	4 365 838	2 208 425	2 454 325	9 028 588
dépenses d'investissement	235 115	234 024	239 234	244 655	717 913
recettes d'investissement	319 340	0	0	0	0
Excédent brut sans opérations d'ordre		2 357 929	778 434	-151 253	2 985 110
résultat cumulé	-1 619 816	738 113	1 516 547	1 365 294	1 365 294

Dépenses aménagements 2022 et + ?	10 220 000
Trévoux sud-est (450k€ foncier (moins 130k€ de DETR) + 350k€ d'études et travaux)	670 000
friche TTT (foncier 500k€ - travaux 750k€)	1 250 000
friche ITM (foncier 10ha 6M€ + 1M€ travaux)	7 000 000
Montfray : achat foncier 3ème tranche au PAL - 10ha à 5€	500 000
Montfray : travaux 3ème tranche	800 000
Savigneux - extension zone en Prêle - 900k€ intégrés dans prospective)	
Recettes cessions 2022 et + ?	13 600 000
Trévoux sud-est	1 000 000
Savigneux - extension zone en Prêle (4ha à 35€)	1 400 000
Monfray - vente 9ha à 50€	4 500 000
friche TTT (2,5ha sur 4ha à 50€/m2)	1 250 000
friche ITM 9ha à 55€/m2 et sub pour 500k€	5 450 000
Total (recette - dépenses)	3 380 000
bilan prospective 19- 21	1 365 294
TOTAL	4 745 294

Le budget BZA permet :

- De terminer Technoparc à Civrieux et la friche Malaure au Pardy à Frans
- Le financement des extensions (Savigneux, Trévoux sud-est, Villeneuve)
- La réhabilitation des friches TTT à Trévoux et ITM à Reyrieux
- L'intégration 3^{ème} tranche Montfray de rendre « éventuellement » 4,7M€ au budget principal pendant le prochain mandat

Non intégrés au budget principal

Conseil communautaire du 4 mars 2019



Budget Immobilier d'entreprises

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Immobilier entreprises

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-539 851,74	131 450,74	-408 401,00
Affectations 2017 faites en 2018		-131 450,74	-131 450,74
Recettes 2018	284 650,98	469 255,75	753 906,73
Dépenses 2018	-378 523,19	-253 506,65	-632 029,84
Résultat 2018	-93 872,21	215 749,10	121 876,89
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85
Recettes Reports 2019	0,00		0,00
Dépenses Reports 2019	0,00		0,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85

CAF Brute	353 151
Capital des emprunts	-362 246
CAF Nette	-9 095

Budget Immobilier entreprises

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	51 984	217 857	265 665	267 660	353 151
EMPRUNTS (remb capital)	-95 800	-222 761	-266 474	-268 609	-362 246
CAF NETTE	-43 816	-4 904	-809	-949	-9 095

Budget structurellement déficitaire jusqu'en 2027, du fait de l'opération Duqueine

2019 : vente de la ferme de la bergerie Noyerie pour 460k€

Budget Immobilier d'entreprises - Dette 2019

Montant du prêt	Année départ	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
311 000	2005	cœur de ville Jassans	844,07	26 172,49	2020	6 693,18
750 000	2011	Ent-Construction Duqueine	10 558,53	50 000,00	2027	375 000,00
500 000	2012	Ent-Construction Duqueine	15 957,72	30 323,69	2027	301 437,62
2 000 000	2014	Technoparc Civrieux construction bât. Duqueine	22 562,21	166 666,68	2027	1 208 333,27
1 500 000	2015	Technoparc Civrieux Construction bât. Duqueine	33 704,45	92 534,14	2032	1 316 056,86
		total	83 626,98	365 697,00		3 207 520,93



Budget Transports

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Budget Transports

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-16 338,61	838 478,22	822 139,61
Affectations 2017 faites en 2018		-49 888,61	-49 888,61
Recettes 2018	76 218,17	1 494 967,35	1 571 185,52
Dépenses 2018	-5 025,69	-1 497 395,49	-1 502 421,18
Résultat 2018	71 192,48	-2 428,14	68 764,34
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	54 853,87	786 161,47	841 015,34
Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
Dépenses Reports en 2019	-50 000,00		-50 000,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	4 853,87	786 161,47	791 015,34

Budget Transports

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	128 699	-87 857	-1 279	737 047	23 388
EMPRUNTS (remb capital)	0	0	0	0	0
CAF NETTE	128 699	-87 857	-1 279	737 047	23 388

Conseil communautaire du 4 mars 2019

Les Projets à 5 ans

- Extension de la billettique OÙRA sur les transports scolaires à la rentrée de septembre 2020
- Evolution et restructuration du réseau Saônibus chaque année
- BHNS : rattachement du dossier au budget transport
 - Suivi des études du transport en site propre Lyon –Trévoux
 - Participation financière sur le budget transport
- Mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Mise en concurrence des marchés de transports (urbains et scolaires) en 2022

Pour mémoire : poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité programmée 2016/2022(budget principal)

- Conseil communautaire du 4 mars 2019



Budget

**Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations**

Conseil communautaire du 4 mars 2018

Budget GEMAPI

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	117 411,50	118 747,92	236 159,42
Affectations 2017 faites en 2018		-44 833,80	-44 833,80
Recettes 2018	64 800,80	429 712,00	494 512,80
Dépenses 2018	-31 703,44	-335 839,57	-367 543,01
Résultat 2018	33 097,36	93 872,43	126 969,79
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	150 508,86	167 786,55	318 295,41
Recettes Reports 2018 en 2019	53 490,00		53 490,00
Dépenses Reports 2018 en 2019	-46 100,90		-46 100,90
Résultat 2018 corrigé des restes à réaliser	157 897,96	167 786,55	325 684,51

Les Projets 2019

- Poursuite des projets de restauration de continuité écologique (5 seuils sur Morbier/Formans, dont 2 sous maîtrise d'ouvrage CCDSV)
- Préparation contrat triennal avec Agence de l'eau, à partir des éléments du contrat Saône (qualité des eaux, zones humides, plan de gestion des berges, sensibilisation riverains...)
- Accompagnement du SIAH de Trévoux dans l'inventaire des ouvrages de protection contre les inondations



Merci de votre attention

Conseil communautaire du 4 mars 2019

modifié (obligé) question décalé

DOCUMENT DE TRAVAIL

CCDSV - BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2022

Années	Investissement - Dépenses										Investissement - Recettes										recettes écart total 18/22 par rapport DOB18				
	BP18+RAR17	liquidé 2018	solde 18	RAR 2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL DEPENSES 19/22	TOTAL DEPENSES 18/22 yc RAR18	écart période 18/21	écart total 18/22 par rapport DOB18	RAR 2017	2018	liquidé 2018	RAR 2018	2019	2020	2021	2022		recette 19/22	TOTAL RECETTES 18/22 yc RAR18	cout net 18-22 yc RAR	
	29 600	0	29 600	0	50 000	0	44 100	0	94 100	94 100	-10 000	-10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 100	0
	19 600		19 600						0	0															
34	10 000	0	10 000	0	50 000		44 100		94 100	94 100	-10 000,00	-10 000,00												94 100	
	3 372 788	1 339 643	150 000	855 825	283 318	615 000	3 115 000	3 329 073	7 342 391	9 537 860	-3 455 673	-126 600	116 000	1 285 492	15 057	1 167 770	401 582	245 000	1 045 000	1 000 000	2 691 582	3 874 409	5 663 451	281 057	
1000	AP/CP - Equipement sportif collège St Didier	981 257			100 000	500 000	3 000 000	3 329 073	6 929 073	6 929 073	-3 329 073,00			383 722	0		17 582	200 000	1 000 000	1 000 000	2 217 582	2 217 582	4 711 491	-50 000	
75	Equipement sportif collège St Didier	183 460	16 806						0	183 460			116 000		0	116 000					0	116 000	67 460		
92	Historial Curé d'Ars	410 714	15 590		58 400				58 400	469 114	58 400,00	58 400,00				200 000	39 000				39 000	239 000	230 114	16 000	
1001	AP/CP Accessibilité arrêts de bus (AD/AP)	115 000	68 938		124 918	115 000	115 000		354 918	423 856				50 000		0	45 000	45 000	45 000		135 000	135 000	288 856		
101	Accessibilité arrêts de bus	71 115	71 115	0					0	71 115					15 057						0	15 057	56 058	15 057	
102	Crèche de Montfray	1 611 242	1 167 195	150 000	294 048				0	1 461 242	-185 000,00	-185 000,00		851 770	0	851 770	300 000	0			300 000	1 151 770	309 472	300 000	
	OPERATIONS ECOMONIE	1 086 448	297 925	60 773	666 492	781 478	470 000	420 000	1 771 478	2 735 895	1 189 910	1 289 910		59 968	3 392	149 977	83 796	60 000	60 000	20 000	223 796	377 166	2 358 729	-134 510	
70	Locaux Michaud	10 000		10 000					0	0	-10 000,00	-10 000,00									0	0	0		
78	Parc d'activités de Montfray	651 667	56 045		595 622	150 000	50 000		200 000	851 667	100 000,00	100 000,00	113 938,00	0	3 392	111 019	0				0	114 412	737 255	474	
1002 AP/CP	Requalification des zones industrielles	200 000	139 205		611 478	400 000	400 000	100 000	1 511 478	1 650 683	1 150 683,35	1 250 683,35		59 968			60 000	60 000	60 000	20 000	200 000	200 000	1 450 683	-1 168	
57	Requalification des zones industrielles	156 600	92 387		63 750				0	156 137			38 958,00		38 958	5 010					5 010	43 968	112 169	5 010	
91	ORC Phase 3	48 181	10 288	37 893	0	0			0	10 288	-37 893,48	-37 893,48				18 786					18 786	18 786	-8 498	18 786	
108	aides aux entreprises	20 000		12 880	7 120	20 000	20 000	20 000	60 000	67 120	-12 880,00	-12 880,00									0	0	67 120		
	OPERATIONS TOURISME	891 055	125 545,86	59 037,19	222 412,17	1 370 000	1 505 000	1 343 000	1 000 000	5 218 000	2 466 903	3 466 903		272 659	25 431	107 961	262 000	712 000	1 230 000	1 550 000	3 754 000	3 887 392	1 678 566	347 562	
16	Pistes cyclables	70 000			70 000	70 000	60 000		200 000	200 000	0	0		35 000			35 000	35 000	30 000		100 000	100 000	100 000	0	
47	Schéma de développement touristique	20 157			20 157	0	0		0	20 157				6 446		6 446					0	6 446	13 711		
AP/CP 1003	Itinéraires de randonnée et chemin du curé d'Ars	20 000			20 000	65 000	65 000		150 000	150 000								80 000			80 000	80 000	70 000		
58	Contrat tourisme et loisirs adaptés	20 000	1 300	18 700					0	1 300	-18 700	-18 700		8 000	4 431		0	0			0	4 431	-3 131	-3 569	
103	Bords de Saône - Via Saône	91 102	50 765	40 337					0	50 765	-40 337	-40 337	30 000	19 263	21 000	18 750					0	39 750	11 015	-9513	
AP/CP1004	Bords de Saône - Via Saône	250 000	5 940		1 050 000	1 200 000	1 150 000	1 000 000	4 400 000	4 405 940	2 405 940	3 405 940		68 950			200 000	500 000	1 200 000	1 550 000	3 450 000	3 450 000	955 940	2 600 000	
96	maison éclusière	147 500	6 588		140 912	30 000	90 000		120 000	267 500	120 000	120 000		89 000	82 765		70 000				70 000	152 765	114 735	-6 235	
42	Infrastructures bords de Saone (op 42)	122 296	60 953		61 343				0	122 296	0,00	0,00									0	0	122 296		
AP/CP 1005	Infrastructures bords de Saone AP/CP 1005	150 000			200 000	80 000	68 000		348 000	348 000	0,00	0,00		46 000		0	27 000	27 000			54 000	54 000	294 000	-48 000	
	achat propriété Boireaud à Ars (musée de Cire)								0												0	0	0		

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS D'ELABORATION
DE PLAN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

Commune de Savigneux

CONVENTION

Entre : La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) dont le siège est situé au 627 route de Jassans à Trévoux (01600), représentée par son président, M. Bernard GRISON, d'une part, désignée ci-après par « la CCDSV »

Et : La commune de Savigneux, dont le siège est situé à la Mairie, Rue de l'Église à Savigneux (01480), représentée par son maire, M. Daniel VIGNARD d'autre part, désignée ci-après par « la Commune »,

Préambule :

La CCDSV lance un schéma directeur d'assainissement sur le système de collecte de Savigneux.

La CCDSV a signé un marché avec l'entreprise XXXX pour la réalisation de cette étude.

Dans le marché de prestation, il est prévu de réaliser le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales et d'en établir un plan au profit de la commune de Savigneux.

La CCDSV est Maître d'Ouvrage des investissements en matière d'eaux usées (EU).

La commune de Savigneux est Maître d'Ouvrage des investissements en matière d'eaux pluviales.

La commune souhaite bénéficier de cette proposition de prestation d'études.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Contexte juridique et objectifs généraux

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de confier à la CCDSV, qui l'accepte, le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la Commune, l'étude de repérage des réseaux d'eaux pluviales et des ouvrages annexes selon le marché de prestation de services signé avec le bureau d'études XXXX.

Elle a également pour objet, conformément à l'article L.5211-56 du CGCT, de préciser les conditions dans lesquelles la CCDSV commandera la prestation auprès du bureau d'études XXXX.

De ce fait, il a été retenu :

- Que la CCDSV réalise, pour son compte, les études sur le réseau d'assainissement via son marché avec le bureau d'étude XXXX ;
- Que la CCDSV réalise, pour le compte de la commune, le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales via son marché avec le bureau d'études XXXX.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de partenariat entre la CCDSV et la Commune dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage que la Commune confie à la CCDSV pour cette prestation de repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales.

Article 3 : Mandat de maîtrise d'ouvrage

La Commune confie à la CCDSV qui accepte un mandat de maîtrise d'ouvrage pour prestation de repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales relevant de la compétence communale. La Commune reste néanmoins décisionnaire.

Conformément à l'article L 5211 – 56 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCDSV passera par le marché public signé avec le bureau d'études XXXX pour la réalisation de cette prestation.

Article 4 : Modalités financières

Dans le cadre de son mandat de maîtrise d'ouvrage, la CCDSV s'acquittera de la totalité des coûts d'étude qu'elle répercutera auprès de la Commune.

Part Mairie :

Les prestations de repérage des réseaux d'eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes pour un montant de XXXX € H.T.

La participation de la Commune sera appelée au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base de titres de recette de la CCDSV et de certificats de paiement aux frais réels. Les versements seront effectués en toutes taxes comprises (T.T.C).

Article 5 : Avenant – Modification de la convention

En cas de changement dans la consistance des travaux, la présente convention pourra être modifiée par l'établissement d'un avenant.

En cas d'inobservation des dispositions de la présente convention, chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la convention après une mise en demeure par lettre recommandée.

A Trévoux, le XX/XX/2019

Le Maire,
Commune de Savigneux

Daniel VIGNARD

Le Président,
*Communauté de Communes
Dombes Saône Vallée*

Bernard GRISON